

# Communiqué de presse

Pour diffusion immédiate



## Agir contre le pollen de l'herbe à poux

**Joliette, le 13 juillet 2018** — La saison estivale coïncide avec le rhume des foins dont le principal responsable est le pollen de l'herbe à poux. Chaque année, la qualité de vie de plusieurs milliers de Lanaudoises et Lanaudois est affectée par les symptômes très désagréables de la rhinite allergique (rhume des foins) :

- Éternuements répétitifs;
- Nez bouché, qui coule et qui pique;
- Yeux rouges, larmolement, picotements des yeux et paupières gonflées;
- Possibilité d'aggravation des symptômes de l'asthme pour les personnes qui en souffrent.

### Agir au bon moment !

La stratégie la plus efficace pour éliminer ou diminuer le pollen consiste à arracher ou à tondre les plants d'herbe à poux à deux moments précis de l'été, soit une première tonte à la mi-juillet pour éliminer la première production de pollen et une seconde à la mi-août visant la repousse et la deuxième floraison.

### Agir au bon endroit !

L'herbe à poux pousse facilement là où d'autres plantes ne poussent pas. On la retrouve sur les portions de terrains qui longent les rues et les trottoirs, sur l'accotement des routes asphaltées et le long des chemins de fer, sur des terrains peu entretenus et dans les entrées de champs de culture.

Toutefois, elle supporte mal la présence d'espèces compétitives et ne pousse donc pas dans les pelouses fournies et fertiles. Elle est absente des boisés puisqu'elle a besoin du soleil pour pousser.

**Agir chaque été !**

Le contrôle du pollen doit devenir une habitude ! L'herbe à poux est une plante annuelle, la couper une seule année réduira le pollen dans l'air une année seulement.

Pour découvrir toutes les façons de contrôler l'herbe à poux et connaître des moyens efficaces pour se protéger du pollen qu'elle libère dans l'air ambiant, consultez les sites suivants : [Reconnaître et limiter l'herbe à poux](#) et [Herbe à poux et autres pollens allergènes](#).

– 30 –

**Source :** Centre intégré de santé et de services sociaux de Lanaudière

**Renseignements :** Hélène Gaboury  
Service des communications  
450 759-8222, poste 2268  
[Helene.gaboury@ssss.gouv.qc.ca](mailto:Helene.gaboury@ssss.gouv.qc.ca)